



**HAL**  
open science

# Les “ pauvres gens ” (arme leute) en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Ou : une histoire des “ petites gens ” a-t-elle un sens ?

Joseph Morsel

## ► To cite this version:

Joseph Morsel. Les “ pauvres gens ” (arme leute) en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Ou : une histoire des “ petites gens ” a-t-elle un sens ?. Les “ pauvres gens ” (arme leute) en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge. Ou : une histoire des “ petites gens ” a-t-elle un sens ?, 1999, Montréal, Canada. pp.153-172. halshs-00289565

**HAL Id: halshs-00289565**

**<https://shs.hal.science/halshs-00289565v1>**

Submitted on 21 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités. Actes du Congrès international tenu à l'Université de Montréal (18-23 octobre 1999), réunis par Pierre BOGLIONI, Robert DELORT, Claude GAUVARD, Paris, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 71), 2002. (Texte des pages 153-172)*

## **LES « PAUVRES GENS » (ARME LEUTE) EN HAUTE-ALLEMAGNE À LA FIN DU MOYEN ÂGE Ou : une histoire des « petites gens » a-t-elle un sens ?**

Joseph Morsel  
Université Panthéon-Sorbonne/Paris I  
Institut Universitaire de France

Quand ils criaient au secours  
Ils se croyaient punissables ou fous  
Leur drame était le repoussoir  
De la félicité des maîtres  
(Paul Éluard)

L'histoire sociale des petites gens en Haute-Allemagne à la fin du Moyen Âge échappe rarement à une approche téléologique dont la Guerre des Paysans de 1525 constitue le dénouement. Pourtant, l'examen précis de l'une des catégories les plus fréquemment signalées dans les sources des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. lorsqu'il s'agit de désigner les « petites gens », celle des *arme leute* (littéralement les « pauvres gens »), reste à faire. Lorsqu'en 1879, Friedrich von Bezold entreprend d'examiner comment, dans la production littéraire allemande de la fin du Moyen Âge, l'*armer mann* est devenu un personnage de premier plan au lieu du faire-valoir négatif qu'il était antérieurement<sup>1</sup>, il assimile constamment l'*armer mann* au paysan (sans distinction de statut) et traite en fait de la représentation du villageois ou du rustre dans les textes qu'il envisage. *Armer mann* ne lui sert en réalité que d'élément de « couleur locale » pour son titre. Il n'est toutefois pas le seul à poser l'équation '*armer mann* = paysan'<sup>2</sup>.

[154] Exactement un siècle après la publication de Bezold, et à la suite des remous provoqués en Allemagne par les travaux de Peter Blickle sur la Guerre des Paysans et notamment sur ses acteurs<sup>3</sup>, Robert Hermann Lutz a entrepris de préciser « Qui était le *gemeiner Mann* », l'« homme commun », à la fois homme *du commun* et homme *de la commune*, dont les textes du début du XVI<sup>e</sup> s. parlent fréquemment et dont les contemporains de la Guerre des Paysans font l'acteur principal de la révolte<sup>4</sup>. Les *arme*

<sup>1</sup>. F. VON BEZOLD, « Die 'armen Leute' und die deutsche Literatur des späteren Mittelalters », *Historische Zeitschrift*, 41 (1879), p. 1-37.

<sup>2</sup>. Dans le célèbre dictionnaire des frères Grimm, on trouve ainsi comme définition : « au moyen âge, les *armen leute* désignent, par opposition au prince, les sujets, les paysans » : J. et W. GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, t. 1, Leipzig, 1854 (réimp. Munich, 1991), col. 554. Plus récemment, cf. p. ex. G. RITTER, *Die Neugestaltung Europas im 16. Jahrhundert*, Berlin, 1950, p. 66 ; R.M. et G. RADBRUCH, *Der deutsche Bauernstand zwischen Mittelalter und Neuzeit*, 2<sup>e</sup> éd. Göttingen, 1961, p. 7 ; R.H. LUTZ, *Wer war der gemeine Mann ? Der dritte Stand in der Krise des Spätmittelalters*, Munich/Vienne, 1979, p. 10.

<sup>3</sup>. P. BLICKLE, *Die Revolution von 1525*, Munich/Vienne, 1975 ; Id., « Die Funktion der Landtage im "Bauernkrieg" », *Historische Zeitschrift*, 221 (1975), p. 1-17 ; Id. (dir.), *Revolte und Revolution in Europa (Internationales Symposium zur Erinnerung an dem Bauernkrieg 1525, Memmingen 24.-27. März 1975)*, Munich, 1975 (Beihefte der HZ, 4).

<sup>4</sup>. R.H. LUTZ, *op. cit.*

*leute* apparaissent ici et là dans les textes que Lutz examine, sans qu'il leur accorde toutefois le moindre intérêt particulier : il les assimile ni plus ni moins aux « hommes communs », comme le font d'ailleurs certains de ces textes<sup>5</sup>. Mais comme le *gemeiner mann* apparaît clairement comme étant soit rural (paysan ou, secondairement, artisan) soit urbain (artisan ou petit marchand), on subodore alors que le « pauvre homme » ne peut en aucun cas être réduit au paysan.

Toutefois, l'importance de la notion du *gemeiner mann* dans le discours corollaire des troubles sociaux du début du XVI<sup>e</sup> s., où il semble éclipser l'*armer mann*, ne nous éclaire guère sur le sens et l'importance de celui-ci aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. dans les représentations et discours sociaux ni sur la manière dont cette catégorie sociale est construite par les documents. Pourquoi ce recours à la notion de « pauvre » ? Qu'est-ce que tout ceci implique sur une histoire des « pauvres gens » et, au-delà, du « petit peuple » ? Pour tenter de répondre au moins en partie à ces questions, j'ai procédé à une étude lexicale et sémantique de la notion sur la base des dictionnaires et glossaires du moyen-haut-allemand et d'un corpus de textes provenant d'une région précise, la Franconie, avec quelques petites incursions sur ses marges immédiates en Hesse, Bavière et Palatinat. J'ai ensuite tenté d'en croiser les résultats avec les travaux sur la sociologie médiévale de la « pauvreté ». Tout ceci m'a enfin inspiré quelques réflexions de portée plus générale sur le problème de l'histoire des catégories sociales médiévales.

### [155] 1.– Que sont les *arme leute* ?

L'appréhension de ce que sont les *arme leute* dans le corpus constitué passe par le recours à des instruments d'analyse linguistique qui sont désormais censés être bien connus des historiens. Une première approche peut être obtenue à l'aide des dictionnaires historiques de la langue allemande, à condition de dépasser l'éclatement spécifiquement lexicographique du sens<sup>6</sup>. Une telle approche critique permet de balayer un certain nombre de présupposés. La constitution d'un corpus plus dense et précisément localisé et daté permet dans un second temps de tenter de reconstruire le sens social conféré à la notion étudiée, en examinant d'abord le corpus à partir de ses caractères les plus généraux (composition, hétérogénéité), puis en se dirigeant vers une analyse du discours en passant par l'analyse lexicologique et l'analyse sémique.

<sup>5</sup>. On rencontre également à plusieurs reprises les formes mixtes *armer gemeiner mann* et *gemeiner armer mann* : R.H. LUTZ, *op. cit.*, p. 44, 56, 57, 58, 60, 62. Pour mémoire, G. RITTER, *op. cit.*, p. 66, faisait du *gemeiner mann* l'équivalent spécifiquement urbain de l'*armer mann* paysan.

<sup>6</sup>. L'attention est attirée sur ce problème depuis une vingtaine d'années par A. GUERREAU et A. GUERREAU-JALABERT : en guise de bornes-repères on peut mentionner du premier *Le féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, 1980, p. 180-184, et de la seconde « Parole/parabole. La parole dans les langues romanes : analyse d'un champ lexical et sémantique », dans *La parole du prédicateur (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, R.M. DESSI, M. LAUWERS dir., Nice, 1997, p. 311-339, notamment p. 313-320, ainsi que « *Nutritus/oblatus* : parenté et circulation d'enfants au Moyen Âge », dans *Adoption et fosterage*, M. CORBIER dir., Paris, 1999, p. 263-290.

## Examen lexicographique et constitution du corpus franconien

Les quelques dictionnaires de moyen-haut-allemand<sup>7</sup> disponibles donnent aux termes *arme leute* ou *armer mann/armman* les sens suivants :

– « **sujets en général** » (les exemples donnés, tous du XV<sup>e</sup> s., désignent en fait des communautés d'habitants dont la situation de dépendance est systématiquement mais uniquement manifestée par l'adjectif possessif « nos ») ; « **hommes du peuple, travailleurs manuels, prolétaires** » (les exemples fournis, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., désignent comme *arme leute* des *gemeine leute* et gens de métiers, par opposition aux bourgeois de la ville) ; « **hommes propres** » (la plupart des exemples fournis sont inutilisables car latins : du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., *rustici, pauperes aut rustici, homines proprii regii* et *miseri homines regii*. Le seul exemple allemand, de 1361, désigne un ensemble de personnes mises en gage)<sup>8</sup> ;

[156] – « **serfs** » (l'exemple de 1281 concerne un ensemble de personnes donnés en même temps qu'une justice et des biens propres, la série *min arm leute und allez min eygen* induisant sans doute chez le lexicographe l'assimilation aux serfs – *eigene leute*) ; « **nécessiteux, pauvre, mendiant** » (aucun des exemples donnés, de la fin du XIII<sup>e</sup> s., ne justifie cette lecture : plainte du genre « pauvre de moi », binôme « quiconque, qu'il soit seigneur ou *armer mann* », énumération urbaine « noble homme, bourgeois, marchand ou *armer mann*)<sup>9</sup> ;

– « **petites gens, serfs** » (usage du génitif : les *arme leute* des seigneurs ; opposition entre « pauvre femme » et « dame ») ; « **paysan non libre, serf, malheureux** » (binômes avec « comte » ou « roi », plaintes de chevaliers du genre « pauvre de moi », compassion pour « Adam, le pauvre homme »)<sup>10</sup> ;

– « **pauvre homme, en particulier paysan non libre, serf, paysan dépendant** » ; « **pauvre, malheureux, mendiant** » ; « **paysan corvéable** »<sup>11</sup> ;

On notera d'une part, dans les exemples fournis et en dépit des affirmations des lexicographes, la faible importance du caractère « pauvre »

<sup>7</sup>. La notion paraît en effet pour ainsi dire absente du vieil-haut-allemand : parmi les très nombreuses occurrences d'*arm* signalées par l'*Althochdeutsches Wörterbuch*, Th. FRINGS, E. KARG-GASTERSTÄDT dir., t. 1, Berlin, 1968, col. 644-650, on ne rencontre guère qu'une fois *arme liut* (glosant le latin *pauper* du Psaume 69) et une fois *arma man* (comme équivalent de l'*elilendia*, « misérable », et sous la forme *ik, arma man* qui correspond aux plaintes sur soi plus tardives *ich, armer man*). La forme est absente du *Althochdeutsches Wörterbuch*, J. SPLETT dir., Berlin/New York, 1993.

<sup>8</sup>. Chr. G. HALTHAUS, *Glossarium Germanicum Medii Aevi*, Leipzig 1758 (réimp. Hildesheim/N.Y., 1973), col. 53-54, s.v. « arme leute » (les exemples proviennent de Thuringe et Saxe méridionale, c'est-à-dire de ce qu'on appelle *Mitteldeutschland* et au NE de l'espace ici étudié. Je n'ai pas retenu les exemples du XVI<sup>e</sup> s.

<sup>9</sup>. *Wörterbuch der mittelhochdeutschen Urkundensprache, auf der Grundlage des Corpus der altdeutschen Originalurkunden bis zum Jahr 1300*, B. KIRSCHSTEIN, U. SCHULZE dir., t. 1, Berlin, 1986, p. 130, s.v. « armluete », « armman » (les exemples proviennent de Haute-Allemagne septentrionale, du sud de la Hesse à Ratisbonne en passant par la Franconie).

<sup>10</sup>. G.F. BENECKE, W. MÜLLER, F. ZARNCKE, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, Leipzig, 1854 (réimp. Hildesheim/Zurich/New York 1986), t. 1, p. 58 (s.v. « arm ») et t. 2, p. 35 (s.v. « man (armman) »). Les exemples sont tirés essentiellement de la littérature courtoise, laquelle provient presque exclusivement de Haute-Allemagne.

<sup>11</sup>. M. LEXER, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch*, Leipzig, 1872, t. 1, p. 94-95 et 1943 (s.v. « armman » et « liute »). Les renvois sont du même ordre que dans le dictionnaire précédent.

(au sens économique actuel), d'autre part le caractère non spécifiquement rural (même s'il domine, ce qui n'est sans doute que le reflet de l'importance de la population rurale), enfin le caractère dépendant de la population rurale concernée (manifesté soit par l'usage d'un adjectif possessif, soit par ce qu'on fait d'elle, soit par la proximité ou l'association avec l'adjectif « propre »), quoique le degré/la forme de cette dépendance reste floue (servitude ou non?). On observera également l'existence de variations entre le singulier et le pluriel ainsi qu'entre la première et la troisième personne, variations souvent combinées et dont la bipolarité maximale paraît être *ich, armer mann/die armen leute* (« pauvre de moi »/« les pauvres gens »).

Par ailleurs, le terme paraît concerner l'Allemagne moyenne (plus au nord, on passe au *mittelniederdeutsch*, proche du flamand actuel) et le nord de la Haute-Allemagne, du Palatinat au Haut-Palatinat (Ratisbonne) via la [157] Franconie. La Haute-Allemagne plus méridionale (Bavière, Souabe, Suisse, Autriche) connaît le terme, mais il y paraît plus rare. Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que la Franconie et ses marges constituent un terrain propice pour l'étude de la catégorie des *arme leute*.

Le corpus que j'ai spécifiquement constitué sur la base de plus de 38000 documents franconiens de la période 1275-1525<sup>12</sup> ne m'a guère livré que 276 documents mentionnant au moins une fois le syntagme *armer mann* ou *arme leute*, soit bien moins de 1 %. On ne peut qu'être surpris devant cette extraordinaire faiblesse numérique, en laquelle je me contenterai ici abruptement de voir le signe de ce que la production écrite ne sert pas prioritairement à la domination des dépendants par les seigneurs mais à

<sup>12</sup>. Ce nombre ne correspond pas à celui des documents que j'ai effectivement utilisés pour la présente contribution, mais à celui des documents franconiens pour lesquels on dispose d'instruments de recherche de la notion considérée (index notionnels ou extraction informatique). La recherche par index a été menée pour les milliers de chartes franconiennes publiées dans les *Monumenta Boica*, t. 37-46 et 60 (index), Munich, 1864-1905 et 1916, de même que pour les centaines de documents publiés dans le *Hohenlohisches Urkundenbuch*, éd. K. WELLER, 3 vol., Stuttgart, 1899-1912, dans l'*Urkundenbuch der Marienkapelle am Markt zu Würzburg 1317-1530*, éd. A. WENDEHORST, Würzburg, 1974 (Quellen und Forschungen zur Geschichte des Bistums und Hochstifts Würzburg, 27) ainsi que pour les chroniques nurembergeoises publiées dans *Die Chroniken der fränkischen Städte (Nürnberg)* 1-5, Leipzig 1862-1874 (Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis in's 16. Jahrhundert, 1-3 et 10-11). La recherche automatique a été menée dans la base de données que j'ai constituée pour mon doctorat et portant sur environ 2800 documents (sur ces chiffres, cf. J. MORSEL, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen (Franconie, v. 1250-1525)*, Stuttgart, 2000, p. 20-25), ainsi que dans celle constituée à l'Université de Würzburg depuis le début des années 1980 (cf. R. SPRANDEL, « Die elektronische Datenbank in der Landesgeschichte. Würzburger Erfahrungen in 20 Jahren », dans *Landesgeschichte in Deutschland. Bestandaufnahme – Analyse – Perspektiven*, W. BUCHHOLZ dir., Paderborn/Munich/Vienne/Zurich, 1988, p. 347-364) et comprenant plus de 7500 notices de registres de fiefs ainsi que plus de 24000 notices provenant d'autres registres wurzbourgeois – l'extraction du lemme *arm-* ayant été menée pour moi par Joachim Schneider, que je remercie vivement ici. J'ai enfin dépouillé intégralement les quelque 120 « aveux de droit » (*Weistümer* : cf. note 14) franconiens publiés pour la période considérée par J. GRIMM, *Weistümer*, t. 3 et 6, Göttingen, 1842 et 1869 (réimp. Darmstadt, 1957), et par K. DINKLAGE, *Fränkische Bauernweistümer*, Würzburg, 1954, ainsi que les quelques centaines de *Fastnachtspiele* (« Jeux de Pâques ») édités par A. von KELLER, *Fastnachtspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert*, 3 vol., Stuttgart, 1853 (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 28-30).

d'autres formes de structuration sociale<sup>13</sup>. Ces documents fournissent quant à eux 475 mentions utilisables pour préciser le sens des syntagmes « pauvre homme » et « pauvres gens ».

Les types de texte les plus courants dans lesquels *arme leute* et *armer mann* apparaissent sont d'une part des chartes de transfert de biens ou de [158] mise en gage de villages ou de justices, d'autre part les listes de griefs échangés par des seigneurs, les arbitrages et les *Weistümer*<sup>14</sup>, enfin les chroniques. La notion est en revanche pour ainsi dire absente des *Fastnachtspiele* (une seule occurrence). Tous sont des textes émanant de l'autorité seigneuriale (même les chroniques urbaines nurembergeoises, où l'on parle de « nos » *arme leute* de tel lieu) et servant essentiellement à l'affirmation seigneuriale de prérogatives sur des biens et des gens précis : que les *Fastnachtspiele* soient muets sur les *arme leute* n'est donc certainement pas un hasard, puisque leur but n'est justement pas une telle affirmation seigneuriale. Cette simple observation semble ainsi connoter spécifiquement la notion étudiée à l'univers des rapports seigneuriaux, à l'inverse par exemple de la notion de *bauer* (« villageois »<sup>15</sup>), très fréquente dans les *Fastnachtspiele*.

Par ailleurs, on observe qu'il ne s'agit pas de textes émis par les *arme leute* eux-mêmes (le cas particulier de *ich*, *armer man* étant absent de mon corpus). Le seul cas problématique de ce point de vue est celui des *Weistümer*, presque tous conservés dans les archives seigneuriales, rédigés à la demande des seigneurs et essentiellement au style indirect (« les échevins déclarent que... », à une douzaine d'exceptions près), mais dans lesquels Gadi Algazi pense pouvoir retrouver, nichées dans des modulations et glissements langagiers par rapport aux versions antérieures, aux questions posées et sans doute aux formulations orales, des traces de stratégies discursives des communautés rurales orientées vers un allègement de la pression seigneuriale<sup>16</sup>. De tels glissements ne sont guère perceptibles dans la documentation franconienne actuelle – ce qui ne signifie pas qu'ils ne s'y trouvent pas : simplement, on manque de points de

<sup>13</sup>. Sur les problèmes épistémologiques, théoriques et pratiques posés au médiéviste par l'usage de l'écriture, cf. J. MORSEL, « Ce qu'écrire veut dire... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des Études Médiévales du Québec*, 4 (2000), p. 3-43.

<sup>14</sup>. Les *Weistümer*, que je traduis par « aveux de droits », sont des documents très fréquents dans l'Empire et se présentent essentiellement comme une énumération par les échevins d'une communauté d'habitants, au cours d'un plaid et à la demande seigneuriale, des droits d'un seigneur particulier (en général de détenteur de la justice locale) dans le village concerné, plus rarement une ville ou un ressort judiciaire. L'exploitation de ces documents présente de nombreuses difficultés, liées tant au contexte d'émission du document qu'aux rapports seigneurs/paysans qu'ils prétendent révéler. Les propositions les plus récentes d'exploitation sont fournies par G. ALGAZI, *Herrengewalt und Gewalt der Herren im späten Mittelalter. Herrschaft, Gegenseitigkeit und Sprachgebrauch*, Francfort/New York, 1996, et par J. MORSEL, « Le prélèvement seigneurial est-il soluble dans les *Weistümer* ? Appréhensions franconiennes (1200-1400) », dans M. BOURIN, P. MARTINEZ Y SOPENA dir., *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes de l'Occident médiéval (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, à paraître.

<sup>15</sup>. *Gebûre/bûwaere* est habituellement traduit par « paysan » mais renvoie étymologiquement tant à l'activité agricole qu'à la mise en place d'un espace bâti et habité collectivement (*bûwen* signifie tout autant « mettre en culture » que « construire », le *nachgebûre/nachbûre* étant celui qui habite à côté, le voisin, c'est-à-dire le « covillageois »). Le *bauer* est ainsi avant tout un « villageois ».

<sup>16</sup>. G. ALGAZI, *op. cit.*

repère pour les appréhender. En tout état de cause, il faudra être attentif à la spécificité de la production des *Weistümer*.

### [159] Fréquences

Le corpus se prête assez mal à une approche statistique en termes de fréquences relatives, principalement en raison de son mode de constitution (par repérage des syntagmes *armer mann* ou *arme leute*). Je ne peux donc rien dire de précis sur la fréquence relative de l'emploi de ces syntagmes par rapport aux termes *bauer*, *untertan*, *hintersasse*, *männer* et autres termes désignant le menu peuple rural ou urbain dans ce corpus précis. Toutefois, on peut avoir une idée de l'usage de ces notions en examinant les fréquences relatives au sein de deux corpus pour lesquels on dispose de comptages lexicaux nombreux et précis.

L'un de ces corpus est tout autant hétérogène que mon corpus général : il s'agit des quelque 2800 pièces d'archives concernant les Thüngen, de petits nobles de Franconie et ayant fréquenté les mêmes marges que celles mentionnées plus haut, de 1275 à 1525. Il n'est donc pas polarisé sur les seuls syntagmes *armer mann* ou *arme leute* et il nous permet de constater que ceux-ci fournissent près de la moitié des désignations des « petites gens », et près de trois fois plus que le terme suivant<sup>17</sup>. L'autre corpus est plus homogène : il s'agit des *Weistümer* franconiens dans lesquels apparaît au moins une fois la notion étudiée. Celle-ci représente 38 % des désignations des « petites gens », mais également près de trois fois plus que le terme suivant<sup>18</sup>. Voilà qui justifie donc que l'on s'intéresse de près à la notion.

### Qualifications

L'examen des *qualifications* (pour reprendre la terminologie du Centre de lexicologie politique de l'E.N.S. de Saint-Cloud<sup>19</sup>), c'est-à-dire des autres éléments du groupe nominal auquel appartient la notion étudiée, permet de préciser le sens d'*armer mann* ou *arme leute*. Il convient en premier [160] lieu de remarquer que le syntagme n'est qu'exceptionnellement employé seul, de façon absolue (le « pauvre homme »/les « pauvres gens » sans autre précision – et sans que cela corresponde à un simple rappel de gens précédemment mentionnées). Les très rares textes qui traitent d'un *armer mann* ou d'*arme leute* sans précision aucune sont soit des

<sup>17</sup>. Pour 72 occurrences des syntagmes *armer mann* ou *arme leute* et 5 d'*arme*, on n'a en revanche que 25 occurrences de *bauer*, 24 occurrences d'*eigener mann* ou *eigene leute*, 12 de *männer*, 12 d'*untersasse* ou de *hintersasse*, 11 d'*untertan* (pour désigner des non-nobles, + 30 pour de petits nobles), 3 de *hofmann* ou *hofleute*, 1 seule de *gemeiner mann*.

<sup>18</sup>. Pour 72 occurrences (là encore) des syntagmes *armer mann* ou *arme leute*, à quoi s'ajoutent 27 occurrences du terme *armer* ou *arme* employé seul mais équivalent sans ambiguïté au syntagme étudié, on a 36 occurrences de *nachbauer*, 26 occurrences de *freimann/freifrau/freileute* (dans un seul texte !), 21 occurrences de *hausgenosse* (dans un seul texte !), 13 de *männer* et 12 de *leute*, 10 de *hubner*, 8 de *bauer*, 4 de *seldner* et 1 de *hofmann*, 6 de *landsiedel*, 5 de *person*, 3 de *mensch*, 3 de *hintersasse*, 3 d'*eigenleute* et 2 d'*eigenmensch*, 3 de *landvolk* (dans un seul texte), 4 de *die von* [toponyme], 2 d'*einwohner des dorfs*, 1 de *seßhafter zu*. Dans les autres *Weistümer*, le terme le plus fréquent est *nachbauer*, suivi de *männer* et *leute* puis de *landsiedel*. Sur l'ensemble des *Weistümer*, *arme leute/armer mann* et *arme/armer* restent la catégorie la plus fréquente, mais de peu.

<sup>19</sup>. La méthodologie de ce groupe peut être approchée à travers sa revue, *Mots*. Une bonne présentation est également fournie par R. ROBIN, *Histoire et Linguistique*, Paris, 1973, p. 124-158.

chroniques (qui opposent implicitement les *arme leute* dont on parle aux destinataires du texte – nobles ou bourgeois, mais de toute façon seigneuriaux), soit des ordonnances princières ou urbaines (qui font de l'*armer mann* un type social<sup>20</sup> – d'où l'usage du terme le plus souvent au singulier), soit enfin certains *Weistümer* (qui en font alors également un type social en utilisant le singulier).

Les *arme leute* sont donc le plus souvent qualifiés, c'est-à-dire « mis en scène » : dans 159 cas (33% des mentions), ils sont dits *armer mann* ou *arme leute* de tel ou tel seigneur, soit par l'emploi d'un génitif, soit par l'emploi d'un adjectif possessif (nos, ses, leurs), soit par l'emploi de verbes d'attribution (*gehören, zustehen, verantworten*). Ces seigneurs sont soit des ecclésiastiques (évêque, monastères, chapitre cathédral, collégiales), soit des laïcs (de l'empereur au simple écuyer, auxquels s'ajoutent quelques citadins, notamment nurembergeois). Dans certains *Weistümer*, ils sont dits *arme leute* de la seigneurie de [tel endroit].

Dans 161 autres cas (34,5%), ils sont rapportés à un lieu : ils sont dans (*in, zu*) ou sont sis (*sitzen, sind gesessen*), voire relèvent (*gehören*) : d'un village (109 cas) ; d'un ressort judiciaire (*amt, gericht, zent, vogtei* : 24 cas) ; d'une ville (9 cas) ; d'un château (5 cas) ; à quoi s'ajoute l'énumération « bourgeois et *arme leute* d'une ville et de l'*amt* » dont elle est le chef-lieu (14 cas), la distribution (bourgeois → ville) et (*arme leute* → *amt*) étant certainement trop mécanique comme le montrent les cas d'*arme leute* urbain susmentionnés (dans les dictionnaires comme dans le corpus).

Comme le montre l'usage récurrent du verbe *gehören*, déjà rencontré pour l'attribution à un seigneur particulier, comme le montre également l'apparente redondance « de l'évêque et de l'évêché », comme le montre aussi le caractère ambigu de l'appartenance au château, comme le montrent enfin quelques cas d'*arme leute* qui relèvent d'une seigneurie (*herrschaft*), on aurait certainement tort d'opposer les 159 cas d'attribution à un seigneur « personnel » (souvent assortie d'ailleurs d'une précision spatiale) et les 161 cas d'attribution à un « espace ». L'attribution à une seigneurie tout comme à un ressort judiciaire constitue d'ailleurs clairement une affirmation d'un lien de dépendance de l'*armer mann* en question.

[161] D'ailleurs, la fréquence du verbe *sitzen* (et de son passé composé *sind gesessen*) signale aussi combien il serait erroné de réduire les mentions de résidence à une simple localisation : *sitzen*, qui est l'équivalent du latin *sedere*, renvoie indissolublement au lieu de résidence *et* au statut social, celui de tenancier<sup>21</sup>. On retrouve là une logique langagière bien connue des médiévistes, celle qui a fait passer de *manere* à *mansus* et *manens*. La simple qualification de nos *arme leute* contribue ainsi d'emblée à en faire fondamentalement des dépendants.

À ceci correspond en outre une situation de communication particulière : l'*armer mann* ou les *arme leute* apparaissent toujours à la

<sup>20</sup>. P. ex. les ordonnances monétaires ou de réformation de la procédure (Staatsarchiv Würzburg, ldf 2, p. 113 ; ldf 12, p. 774-775 ; ldf 19, p. 193-195, 195-198, 287-303) : ce type social est caractérisé par l'usage de petite monnaie, par des transactions de détail et de faible montant, par l'analphabétisme (il doit recourir à des écrivains publics et peut faire appel oralement), etc.

<sup>21</sup>. Un seigneur *besetzt* (=installe un dépendant sur) un bien ; consécutivement, le dépendant *besitzt* ou *sitzt auf* ce bien, sur/pour lequel il *sitzt hinter* ou *unter* son seigneur, en conséquence de quoi il est *hintersasse* ou *untersasse* dudit seigneur. *Besitzen* ne signifie donc pas « posséder » (= sens actuel), mais « être tenancier de tel seigneur pour tel bien ».



troisième personne. Les seuls – et très rares – cas où l'on rencontre des *arme leute* qui s'auto-désignent comme tels correspondent à des champs textuels très particuliers, absent du corpus constitué : il s'agit soit de plaintes sur soi-même du genre « pauvre de moi »<sup>22</sup>, soit de constructions littéraires<sup>23</sup> – les deux n'étant pas exclusifs l'un de l'autre. Dans tous les cas, ceux qui disent « je » ne correspondent en aucun cas à des *arme leute* tels qu'on les a jusqu'alors rencontrés. Il est toutefois difficile de déterminer s'il s'agit d'une simple conséquence du « silence » bien connu des couches modestes ou d'une manifestation de ce qu'*armer mann* n'est pas une auto-désignation<sup>24</sup>.

On voit en tout cas combien la mise en équivalence '*armer mann* = paysan' s'avère réductrice : d'une part, elle laisse de côté des citadins dont on ne peut *a priori* affirmer qu'il s'agit sans l'ombre d'un doute de cultivateurs urbains ; d'autre part, elle fait disparaître le rapport de dépendance qui paraît déterminer le statut d'*armer mann* ; enfin, et [162] corrélativement, elle recourt à une notion de « paysan » inadéquate pour la période envisagée, car réduite à une fonction économique.

### Fonctions d'action

Si l'on poursuit l'approche lexicologique par l'examen des *fonctions d'action*, c'est-à-dire de l'action exercée **par** les *arme leute* et de celle exercée **sur** les *arme leute* par d'autres, sans tenir compte pour le moment du contenu de l'action elle-même mais seulement de sa *forme*, elle-même référée aux différences de qualification, on observe les phénomènes suivants. En ce qui concerne les '*arme leute* de tel seigneur', on remarque d'une part que les *arme leute* sont plus de deux fois plus l'objet d'une action qu'ils n'agissent eux-mêmes (119 mentions contre 53), d'autre part que 90 % de ces dernières actions sont des actions sous contrôle : les *arme leute* doivent/ne doivent pas/peuvent/ne peuvent pas faire quelque chose. Les *arme leute* paraissent ainsi n'être responsables que de 15 des 172 actions qui les concernent directement – et encore 5 d'entre celles-là sont-elles apparemment le résultat d'un acte ou d'une exigence seigneuriaux.

La situation est *grosso modo* la même en ce qui concerne les '*arme leute* de tel endroit' : sur 264 mentions d'action correspondant aux 161 attributions locales, seules 44 actions sont réalisées d'eux-mêmes par les *arme leute*, dont 21 sont le résultat d'un acte ou d'une exigence seigneuriale. On n'obtient guère, de ce point de vue, de résultat significatif

<sup>22</sup>. B. KIRSCHSTEIN, U. SCHULZE, *loc. cit.* : un frère teutonique de Gemünden se plaint d'avoir été, lui, pauvre homme, (*mir*, *arman*) maltraité par les Teutoniques de Marburg (XIII<sup>e</sup> s., Franconie-Hesse) : en tant que frère teutonique, cet homme peut difficilement être considéré comme un *armer mann* au sens où on les a déjà rencontrés. Dans la littérature dite « courtoise » v. 1200 (*Gregorius* de Hartmann von Aue, *Parzival* de Wolfram von Eschenbach), on rencontre aussi quelques occurrences de *ich*, *armman* (cf. G. BENECKE, W. MÜLLER, *loc. cit.*).

<sup>23</sup>. Un poème de Ruprecht von Wurtzbourg, 'Von den zwei Kaufleuten' (XIV<sup>e</sup> s.), présente ainsi un homme qui s'auto-dédie : *Nemet allez, daz ich han/Und lot mich sin iuvern arm man* (« Prenez tout ce que j'ai/Et laissez-moi être votre *arm man* », cité dans le *Handwörterbuch der Rechtsgeschichte*, t. 1, Berlin, 1971, col. 224).

<sup>24</sup>. Dans les quelques *Weistümer* franconiens rédigés au style direct (« nous [= les échevins] déclarons que... ») et qui mentionnent la notion étudiée, les *arme leute* ou l'*armer mann* sont toujours désignés à la troisième personne. Quant à l'usage de l'expression, p. ex. pour signaler qu'on doit les protéger ou ne pas les charger davantage, on ne voit pas de distinction par rapport aux *Weistümer* au style indirect.

si l'on prend séparément les mentions d'action correspondant aux différents types d'espaces (village, ville, ville et circonscription territoriale, ressorts judiciaires). Il en va d'ailleurs de même pour les *arme leute* sans aucune précision qui proviennent des chroniques. Les textes construisent ainsi une situation sociale de l'*armer mann* caractérisée par la passivité et l'action dirigée en plus de définir son identité sociale par rapport à un seigneur ou un espace seigneurial.

Toutefois, on peut observer qu'en comparaison des '*arme leute* de tel seigneur', les '*arme leute* de tel lieu' sont crédités de plus d'*actions par* que d'*actions sur* (146 contre 118). Ceci rend nécessaire l'examen du contenu de ces actions, et non plus seulement de leur forme. Les différences entre les '*arme leute* de tel seigneur' et ceux 'de tel lieu' apparaissent clairement : les premiers sont principalement attaqués, contraints, capturés, rançonnés, pillés, incendiés et dévastés (38 % des *actions sur*) et doivent prêter serment/obéir/*gewarten*/être fidèles dans 16 % des *actions par*, tandis que les seconds prêtent serment/obéissent/*gewarten*/sont fidèles dans 31 % des *actions par* et sont attaqués etc. dans 10 % des *actions sur*. Dans le cas des '*arme leute* de tel seigneur', la principale préoccupation du seigneur paraît ainsi la protection de ses hommes, tandis que dans le cas des '*arme leute* de tel endroit', sa principale préoccupation est l'obéissance des hommes.

[163] En ce qui concerne l'exigence du versement des cens, rentes, tailles, gîtes et corvées, on observe un intéressant phénomène : sa fréquence est proportionnellement voisine pour les '*arme leute* de tel seigneur' (25 %) et les '*arme leute* de tel endroit' (20 %). Mais ici, les *Weistümer* jouent un rôle particulier dans ces rapports, alors que leur inclusion ou leur exclusion des calculs ne modifient guère les proportions dans les autres cas. En effet, sans les *Weistümer*, les proportions seraient respectivement de 11 et 25 %. Sachant que le but premier des *Weistümer* est d'articuler localement le pouvoir des différents seigneurs afin d'en assurer la cohésion face aux dépendants paysans<sup>25</sup>, on comprend aisément que ces documents qui prétendent réglementer les agissements des villageois réaffirment les devoirs de chacun envers **son** propre seigneur<sup>26</sup>.

Inversement, dans les autres types de document, établis du point de vue du seigneur individuel et ayant donc pour perspective ses propres *arme leute*, il est rigoureusement logique que les devoirs de ceux-ci soient signalés avant tout lorsqu'on les évoque du point de vue de leur lieu de résidence (c'est-à-dire de leur appartenance à une communauté d'habitants,

<sup>25</sup>. C'est là que réside la principale faiblesse du travail par ailleurs remarquable de G. Algazi, *op. cit.*, qui réduit les rapports de forces locaux à une opposition binaire 'seigneur (au singulier) vs. paysans' alors que de fait, on a affaire à une confrontation plus large d'un groupe seigneurial (avec des pouvoirs très divers) et d'un groupe villageois (avec des statuts très variés), chacun traversé par des contradictions plus ou moins fortes qui devaient être régulièrement « absorbées » par le groupe pour qu'elles n'en minent pas la force face à l'autre groupe. Sur ce problème, cf. MORSEL, *op. cit.* n. 14.

<sup>26</sup>. Ceci explique d'ailleurs que les *Weistümer* soient les seuls documents où apparaissent le syntagme *eigen arme leute* (avec possessif, qui signifie « [ses] propres *arme leute* » (et non pas « ses *arme* hommes propres », « ses pauvres serfs », comme on le trouve parfois interprété). Inversement, on trouve sans équivoque des cas où *arme leute* alterne avec *eigene leute*, voire traduit *homines proprii*, voire enfin des situations de donation, de vente ou de mise en gage d'*arme leute* qui laissent penser que les *arme leute* peuvent être des « serfs » (ce qui ne résoud rien, puisque cette notion reste encore et toujours incroyablement fuyante).

et non pas simplement leur localisation dans l'espace).

On se trouve donc bien en présence de deux stratégies langagières différentes : le seigneur se préoccupe de *ses arme leute* pour ce qui est de leurs conditions de vie et de travail (en les protégeant, il assure leurs conditions de (re)production) tandis qu'il n'envisage les communautés locales que du point de vue de leur obéissance et du versement de la rente seigneuriale. Il serait bien entendu absurde d'opposer les deux types d'*arme leute*, comme s'il avait existé dans les campagnes ou en ville deux statuts sociaux différents et deux traitements seigneuriaux différents. Il s'agit de deux *discours* différents, portant éventuellement sur les mêmes personnes, mais dans des contextes différents.

[164] Le simple examen des corrélations lexicales<sup>27</sup> confirme donc – ce qui est réconfortant – certains résultats de l'examen des notices de dictionnaires, tout en en précisant la portée. L'assimilation '*arme leute* = paysans' doit ainsi bel et bien être définitivement abandonnée, puisqu'on en trouve sans équivoque dans les villes, où ils ont les mêmes devoirs que les *arme leute* « des champs » : serment, obéissance, participation au plaïd ou aux activités guerrières, les exigences matérielles étant seulement réduites au gîte et à la taille – ce qui montre d'ailleurs qu'on n'a pas affaire avec eux à des paysans urbains. Par ailleurs, les documents construisent d'eux l'image de personnes en situation d'infériorité sociale et de dépendance, essentiellement passives, constamment menacées par les excès seigneuriaux (surtaxation, guerres, saisies, défaut de justice) et contraintes à l'obéissance et au versement des rentes seigneuriales. Ceci conjugué avec la prédominance numérique relative de la notion fait de l'*armer mann* le dépendant par excellence.

Rien en revanche ne permet de préciser le statut social des dépendants en question : serfs ou non ? Que le même terme puisse alternativement désigner deux catégories que les historiens tendent habituellement à distinguer (les serfs et les non-serfs) pose évidemment la question de la validité de notre opération de distinction et impose de regarder de plus près encore la notion d'*arme leute*. Ceci est d'autant plus incontournable que la question de la « pauvreté » des *arme leute* n'a guère été éclaircie par l'examen lexicologique.

## 2.– Pourquoi sont-ils dits « pauvres » ?

Malgré l'usage du terme *mann* (« homme »), dont le pluriel est soit *männer* (« hommes »), soit *leute* (« gens »), les *arme leute* (parfois *arme männer*) sont des hommes ou des femmes, tout comme ils peuvent être des clercs ou des laïcs. Seule, la femme sera une *arme frau* (exceptionnellement *armes weib*) voire, si elle est servante, une *arme dirne* – forme féminine de l'*armer knecht* (serviteur, homme d'arme), lui-même distingué absolument de l'*edelknecht* (« écuyer »). On observe ainsi une constellation sémantique autour du terme *arm*, qu'il importe de considérer de plus près.

<sup>27</sup>. Cet examen devrait en fait être largement plus poussé, en particulier à l'aide de l'analyse factorielle, à quoi je dois ici renoncer pour des raisons pratiques – en soulignant par conséquent le caractère tout à fait partiel des informations ici présentées.

### **Les arme leute ne sont pas des arme menschen**

Si l'on considère que les *arme leute* détiennent des terres, des *curiæ*, des fiefs de bourse, des prés et champs à donner à leurs enfants, des muids de grains à moudre, des valets (*knechte*), qu'on leur réclame le paiement des cens, rentes, tailles, tonlieux et la participation active aux expéditions [165] militaires, à la défense des châteaux ou à la fourniture de chevaux, enfin qu'on leur ordonne en même temps qu'aux nobles, bourgeois, etc. de faire observer l'application des sentences prononcées par la justice impériale, on comprend immédiatement qu'on ne peut les considérer *a priori* comme des démunis, voire des miséreux. Même s'ils ne sont probablement pas aussi riches matériellement que les seigneurs ou les bourgeois, on voit bien qu'on ne peut en aucun cas les ramener à la situation des « pauvres » au sens actuel.

Le langage médiéval a d'ailleurs parfois souligné la différence en qualifiant les pauvres (au sens matériel) non pas d'*arme leute*, mais d'*arme menschen* (« pauvres êtres »), ou alors en spécifiant le caractère de leur pauvreté : pauvreté domestique allant jusqu'à l'absence de toit (*hausarme*), pauvreté physique due à la maladie (*arme siechen*), etc. Cependant, on rencontre tout de même des *arme leute* qui renvoient clairement à des personnes démunies<sup>28</sup> – signe non pas d'une incapacité médiévale à s'exprimer clairement, mais de ce que la distinction qui pour nous paraît évidente n'était pas alors perçue comme pertinente : toute société confond ou distingue au gré de ses besoins, c'est-à-dire de ses représentations collectives, des notions que nous-mêmes distinguons ou confondons – mais nos procédures ne bénéficient pour autant d'aucun privilège heuristique.

Toutefois, l'étude lexicologique telle qu'elle a été ébauchée plus haut revient à ne se pencher que sur certains effets de cette procédure d'agrégation ou de distinction, ce qui ne permet guère de restituer le système de représentations qui lui a donné naissance. L'étude de cette procédure *en tant que telle* est par conséquent indispensable. Un moyen efficace de l'appréhender est la reconstitution du champ sémantique des notions-clés, qui apparemment servent à tout mais jamais à la même chose. Cette technique, qui consiste grossièrement à définir une notion par rapport à ses synonymes, hyponymes, cooccurrents, antonymes et vocables exclusifs, n'a aucune prétention à l'explication : elle sert simplement à mettre de l'ordre et donc à clarifier, laissant à l'historien l'essentiel de son activité – interpréter rationnellement ses données.

L'examen de l'articulation d'*arme leute* aux autres termes sociaux cooccurrents fait apparaître principalement les modes suivants :

– *arme leute* peut être utilisé dans une énumération plus ou moins développée, allant du prince (ou seulement des serviteurs d'un aristocrate) aux *arme leute* mais dont la fonction est moins descriptive (énumération de personnes concrètes) que destinée à signifier « tout le monde ». Les énumérations de ce type les plus intéressantes pour nous sont sans conteste [166] les binômes, car ils opposent radicalement deux pôles considérés comme rigoureusement complémentaires. Dans le cas qui nous occupe, le seul binôme récurrent est celui qui oppose *herr* (« seigneur ») et *armer mann*, soit sous une forme condensée et absolue (« quiconque, qu'il soit

<sup>28</sup>. La nuance est parfois clairement marquée par l'usage de l'article indéfini (un/des → *ein/ø*) en plus du contexte (notamment les fondations pieuses) : cf. p. ex. *Urkundenbuch der Marienkapelle*, op. cit., p. 162 et 206.

seigneur ou *armer mann* »), soit sous une forme développée et structurante (« le seigneur [fait ceci], l'*armer mann* [fait cela] »)<sup>29</sup>. L'usage du singulier (et le cas échéant de l'article défini) est ici particulièrement clair : on n'a pas affaire à des seigneurs particuliers face à des dépendants particuliers mais à une présentation de l'univers social comme essentiellement composé de seigneurs et d'*arme leute*<sup>30</sup> ;

– une autre forme énumérative met en œuvre les composantes des communautés d'habitants, villageoises ou citadines, en partant des maires (urbains ou ruraux) ou des écoutètes pour aboutir aux *arme leute*, en passant par les échevins et les bourgeois<sup>31</sup>. Les *arme leute* sont clairement indiqués comme appartenant à la communauté d'habitants, dans laquelle ils habitent et dont ils exploitent une partie du finage, par opposition aux *fremde* ou *auswertige leute* (« forains »), mais ils y sont distingués de ceux qui, quoique membres de la même communauté, sont au-dessus d'eux par leur participation active à la vie de la *gemeinde* (« commune »). L'usage d'*arme leute* est ici déterminé moins par le lieu de résidence (ville ou village) que par la non-participation à la vie publique de la *gemeinde* à laquelle ils appartiennent : ils sont non pas des « villageois » ou « citadins » mais des acteurs passifs qui ne représentent qu'eux-mêmes ;

[167] – en dehors de toute énumération ou bipolarisation, *arme leute* est articulé spécifiquement à la notion de « villageois » (*bauer/gebure/nachgebure*). L'examen des diverses formes d'articulation montre sans aucun doute que tous les *bauern* sont des *arme leute*, mais que l'inverse n'est pas vrai : tous les *arme leute* ne sont pas des *bauern*, soit parce qu'ils sont des citadins, soit parce que les *bauern* représentent une catégorie particulière, et plus élevée, au sein de la communauté villageoise ;

– une autre notion de base à laquelle est articulé *arme leute* est celle des *eigene leute* (*kammerleute, angehörige leute, eigene menschen, homines proprii*). L'articulation des deux notions est identique à la précédente : tous les *eigene leute* sont des *arme leute*, mais l'inverse n'est pas vrai<sup>32</sup> ;

<sup>29</sup>. Staatsarchiv Würzburg, ldf 73, p. 45-46 ; *Chroniken, op. cit.* (n. 12), t. 1, p. 115, et t. 11, p. 552 ; *Weistümer, op. cit.* (n. 14), t. 6, p. 92-94 ; *Bauernweistümer, op. cit.*, p. 114 ; *Wörterbuch, op. cit.* (n. 9), p. 130.

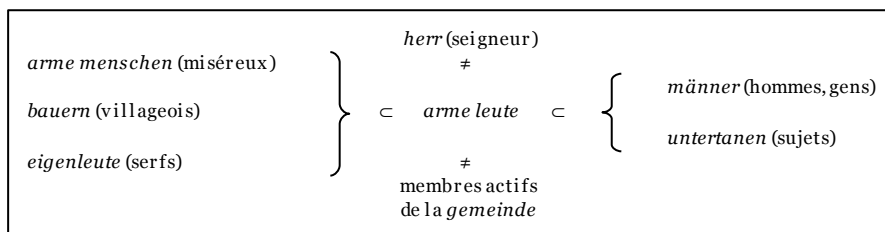
<sup>30</sup>. Il est un autre binôme qui prétend décrire une totalité, mais que j'ai ici négligé : *arme und/oder reiche, der arme wie der reiche* (« pauvre(s) et/ou/comme riche(s) »). Il sert à désigner « tout le monde » à propos d'une communauté organisée (communauté d'habitants rurale ou urbaine, ligue, etc.). Là encore, *arm* et *reich* ne renvoient pas à des niveaux de richesse précis ou concrets, mais plutôt à l'exercice ou non, au sein de la communauté concernée de fonctions particulières – c'est-à-dire à des rapports de pouvoir institutionnalisés. Mais comme on ne rencontre jamais la forme *arme leute und/oder/wie reiche*, faisant ainsi disparaître la référence à la dépendance (*männer* et *leute* étant les héritiers de *homines*), j'ai laissé ce binôme de côté.

<sup>31</sup>. Les *Weistümer* de la ville d'Amorbach et d'un groupe de villages de ses environs, datant tous deux de 1395 (le second étant très fortement inspiré du premier) sont de ce point de vue très significatifs : le premier envisage qu'un *armer mann* puisse devenir *burger* de la ville d'Amorbach, ce que le second adapte avec un *armer mann* qui pourrait devenir *gebure* de l'un des villages concernés. Par ailleurs, le second texte remplace aussi une énumération du premier texte (« l'écoute, le centenier, le maire, les conseillers et toute la commune d'Amorbach ») par la simple mention « les *arme leute* des villages susdits » (*Weistümer, op. cit.*, t. 6, p. 4 et 6). On a ainsi le sentiment qu'être *armer mann* représente le degré zéro de l'appartenance à une communauté d'habitants : tous le sont, mais certains sont en plus de cela bourgeois, ou échevin, voire *gebure* (c'est-à-dire villageois à part entière, sans doute par opposition à des habitants sans terres, aux serfs, etc.), etc.

<sup>32</sup>. La manifestation la plus claire de ceci est la précision donnée en 1385 par un petit noble

- avec la notion *männer*, qui paraît être le décalque du latin *homines*, on rencontre encore une logique d’emboîtement, mais cette fois inversée : tous les *arme leute* sont des *männer*, mais pas réciproquement ;
- en revanche, il semble de la notion *hintersasse* soit assez nettement synonyme de celle d’*arme leute*. Toutefois, il faut tenir compte du très net déséquilibre dans les fréquences (dans un rapport de 12:1), ce qui montre une distinction d’usage qu’il serait risqué de ramener par principe à un phénomène de mode ou d’habitude...
- la dernière notion-clé spécifiquement articulée à *arme leute* est celle d’*untertan* (« sujet »), qui entretient là encore un rapport d’emboîtement : tous les *arme leute* sont des *untertanen*, mais pas l’inverse<sup>33</sup>.

Sachant par ailleurs qu’aucune variation chronologique n’est décelable parmi ces articulations (apparition ou disparition de l’une d’elle à un moment donné) on peut établir le schéma sémantique suivant :



[168] D’autre part, on observe clairement qu’*arme leute* ne renvoie pas à une position sociale déterminée, absolue, mais à une position relative, au fait d’être dans une position dominée. Le binôme *herr/arme leute* est de ce point de vue emblématique, et l’on comprend ainsi les hésitations des dictionnaires autour de la servitude ou non des *arme leute*.

L’usage du syntagme étudié ne renvoie donc en aucun cas à de petites gens concrètes mais à une position sociale relative, à un rapport social de subordination, que celle-ci soit vis-à-vis de seigneur, du prince ou du maire (lui aussi gratifié de l’avant-nom *herr*, « messire »). L’usage du syntagme pour de petits aristocrates ne se rencontrant qu’à la forme plaintive et auto-attributive (« pauvre de moi », il est toutefois probable que les *arme leute* n’étaient que les dépendants (ruraux et urbains) et que l’emploi pour les nobles procédait d’un usage métaphorique qui relève d’une autre logique sociale<sup>34</sup>. Bref, quand un texte présente un *armer mann* ou des *arme leute*, il ne fait rien d’autre que de signifier « celui/ceux-là qui doi(ven)t obéir », il s’agit rien moins que d’une représentation de rapports sociaux.

L’*armer mann* est ainsi une catégorie du discours social qui sert à présenter une image ordonnée du fonctionnement social. Il est un « dominé » de n’importe quel type, qui agit moins qu’il n’est « agi » (pour

qui vend à l’évêque de Wurzburg tous ses *arme leute*, qu’ils soient *eigen* ou non (*Monumenta Boica, op. cit.*, t. 43, n° 243).

<sup>33</sup>. Ceci est d’ailleurs remarquablement illustré par le fait qu’on rencontre en 1481 des bateliers désignés alternativement comme *arme leute* et *arme untertanen* (Staatsarchiv Marburg, Best. 86, Nr 0665/7), tandis qu’en 1525, c’est un noble qui est qualifié d’*armer untertan* (Lorenz Fries, *Die Geschichte des Bauernkriegs in Ostfranken*, éd. A. SCHÄFFLER, Th. HENNER, 2<sup>e</sup> éd., Wurzburg, 1883, t. 2, p. 9-11).

<sup>34</sup>. Cf. J. MORSEL, « Adel in Armut – Armut im Adel ? Beobachtungen zur Situation des Adels im Spätmittelalter », dans *Armut im Mittelalter*, O.G. OEXLE dir., Stuttgart, à paraître (Vorträge und Forschungen).

parler comme Piaget à propos des enfants...) et dont la situation de dépendance est manifestée par les verbes et les modes grammaticaux d'attribution, par la protection militaire ou judiciaire qui doit lui être accordée, le serment d'obéissance qu'il doit prêter, les redevances qu'il doit verser, les services qu'il doit rendre et les transferts dont il est l'objet. Reste toutefois à comprendre pourquoi c'est le syntagme *armer mann/arme leute* qui a massivement servi à désigner cette situation de dépendance, au détriment par exemple d'une notion comme *hintersasse* qui semble recouvrir pratiquement les mêmes usages.

### **Mais pourquoi donc sont-ils dits « pauvres » ?**

Le discours sur les pauvres médiévaux a longtemps été dominé par une approche que j'appellerais « substantialiste » : le terme *pauperes* (ou ses équivalents vernaculaires) et sa diffusion étaient considérés comme renvoyant à des personnes concrètes et à leur accroissement numérique, la seule question étant d'identifier ces pauvres et les raisons de leur multiplication. En fait, on a affaire à un élément de la taxinomie « indigène » médiévale, par rapport à laquelle la notion de « pauvre » prend un sens nécessairement relatif et qui impose de comprendre l'usage social de la notion de « pauvreté » comme marqueur, comme moyen de classement, en se demandant pourquoi on l'utilise plutôt qu'une autre [169] notion pour qualifier telle personne plutôt que telle autre. Bref, il s'agit moins d'identifier le pauvre derrière « le pauvre » de la documentation mais de comprendre la logique de la classification mise en œuvre.

L'important travail de Karl Bosl sur les *pauperes* du haut Moyen Âge<sup>35</sup> a montré de façon significative que l'antonyme de *pauper* n'était alors pas « riche » (*dives* ou autre), mais « puissant » (*potens*) – et l'on ne peut d'ailleurs qu'observer que dans toutes les langues occidentales actuelles, le contraire de « pauvre » n'est pas exprimé par un terme dérivé de *dives/divitas*, mais du germanique *rich*, qui signifie initialement « puissant » (d'où le *reich*, la *richese*, les *ricos hombres*, etc.). Toutefois, Bosl ne se limite pas à mettre en lumière cette signification particulière de *pauper* : il s'efforce de démontrer que le couple *potens/pauper* révèle concrètement la situation sociale de l'époque, marquée par l'antagonisme simple et direct du maître et du serf. Il y a quelques années, Otto Gerhard Oexle a repris le dossier<sup>36</sup> et montré de façon convaincante que *potens/pauper* ne constitue en aucun cas un duo concret mais un schème interprétatif (*Deutungsschema*) et discursif qui sert à présenter la société chrétienne comme un tout structuré. L'important n'est pas le sens réel de chacun des éléments du binôme mais leur rapport, leur complémentarité et le choix de ce mode d'articulation.

La période médiévale suivante a été concernée avant tout par les travaux de et autour de Michel Mollat<sup>37</sup>, qui ont montré que cette période a

<sup>35</sup>. K. BOSL, « 'Potens' und 'Pauper'. Begriffsgeschichtliche Studien zur gesellschaftlichen Differenzierung im frühen Mittelalter und zum 'Pauperismus' des Hochmittelalters », dans *Alteuropa und die moderne Gesellschaft. Festschrift für Otto Brunner*, Göttingen, 1963, p. 60-87.

<sup>36</sup>. O.G. OEXLE, « *Potens und pauper im Frühmittelalter* », dans *Bildhafte Rede im Mittelalter und früher Neuzeit. Probleme ihrer Legitimation und ihrer Funktion*, W. HARMS, Kl. SPECKENBACH dir., Tübingen, 1992, p. 131-149.

<sup>37</sup>. *Études sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Âge-XVI<sup>e</sup> siècle)*, M. MOLLAT dir., Paris, 1974 ;

connu une évolution nette du discours sur la pauvreté, évolution en laquelle on a vu une conséquence des transformations socio-économiques de l'Occident, qui auraient provoqué notamment exode rural, multiplication des pauvres en ville et donc prise de conscience de ce que d'aucuns appellent aujourd'hui « fracture sociale »... Une telle lecture, qui revient à l'enchaînement 'modification des conditions matérielles ⇒ modification des superstructures spirituelles', ressemble comme deux gouttes d'eau à ce qu'un matérialisme vulgaire conduisait à écrire à l'époque, dont le schématisme est désormais abandonné au profit d'approches infiniment plus dynamiques<sup>38</sup>.

[170] Par ailleurs, faire de la réflexion sur la pauvreté un simple dérivé des évolutions socio-économiques me semble faire bon marché du caractère central de la *caritas* dans les représentations sociales médiévales, comme le montrent les travaux actuels d'Anita Guerreau-Jalabert<sup>39</sup>. La *caritas* n'est, on le sait, pas seulement (elle n'est même que très secondairement) la charité matérielle, mais bien plutôt l'amour du prochain<sup>40</sup>, dont le modèle est l'amour entre dieu et les hommes et dont la force de cohésion trouve son idéal dans la trinité – raison pour laquelle on peut voir en la *caritas* le paradigme du lien social.

Le développement considérable du discours sur la « pauvreté » au Moyen Âge central a ainsi certainement moins à voir avec la situation matérielle de l'Occident qu'avec une entreprise contemporaine de réflexion sur les fondements de la société chrétienne. En témoignent à mon sens tant l'évolution de la notion de *christianitas* aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. et le projet de Pierre le Vénérable<sup>41</sup> que la flambée du culte des reliques au XII<sup>e</sup> s. (le *sæculum reliquiarum* de Guibert de Nogent) et l'homogénéisation architecturale de l'espace liturgique corollaires de l'encellulement, l'apparition et la diffusion des « noms de famille », etc.

Le principal enseignement de ce détour historiographique me paraît être que l'évocation de la « pauvreté », qui appelle toujours, au moins implicitement celle de la charité, implique l'appartenance à un groupement social : on n'est jamais pauvre tout seul – non pas parce que « pauvre » est une notion relative à chaque groupe social<sup>42</sup>, mais parce que la caractérisation d'une personne comme « pauvre » suggère *ipso facto*

du même, *Les pauvres au Moyen Âge. Étude sociale*, Paris, 1978.

<sup>38</sup>. Dans un ouvrage fondamental quoique trop largement méconnu des historiens, M. GODELIER, *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, 1984, montre ainsi combien les représentations font partie des facteurs de fonctionnement de toute société, au même titre que les facteurs matériels. De côté des sociologues, on pourra se tourner vers P. BOURDIEU, J.C. CHAMBORÉDON, J.C. PASSERON, *Le métier de sociologue*, Paris/La Haye, 1968 ; P. BERGER, Th. LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité* (1966), (trad. fr.) Paris, 1986, voire même remonter jusqu'à É. DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique* (1895), 2<sup>e</sup> éd. augm., Paris, 1901.

<sup>39</sup>. Cf. notamment « *Spiritus et caritas. Le baptême dans la société médiévale* », dans *La parenté spirituelle*, F. HÉRITIER-AUGÉ, É. COPET-ROUGIER dir., Paris, 1995, p. 133-203.

<sup>40</sup>. Le caractère avant tout spirituel de la charité médiévale (que le sens commun actuel conduit trop souvent à réduire à l'aumône et aux donations pieuses) apparaît aussi très clairement dans la notice de M. LEMOINE, « Charité », dans *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, A. VAUCHEZ dir., Paris/Cambridge/Rome, 1997, p. 300-301.

<sup>41</sup>. D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris, 1998.

<sup>42</sup>. Comme le formule clairement G. SIMMEL, *Soziologie*, 5<sup>e</sup> éd. Berlin, 1968, p. 369, « Tout milieu général et toute couche sociale particulière ont des besoins typiques, auxquels ne pas pouvoir répondre signifie la pauvreté ».



l'engagement de celle-ci dans une relation sociale envers celui dont on attend l'amour social, le soutien<sup>43</sup>.

[171] Ainsi, non seulement on ne peut pas lire les mentions de « pauvres » au sens matériel mais plutôt comme des « faibles », comme l'a montré Bosl, mais surtout les « pauvres » ne sont tels qu'au sein de rapports sociaux particuliers et qu'il convient d'étudier conjointement : le « riche » (c'est-à-dire le fort, c'est-à-dire celui qui doit être charitable) est toujours à l'horizon, même s'il n'est pas explicitement mentionné – ou s'il est mentionné comme *herr*<sup>44</sup>. Bref, la mention de la « pauvreté » me paraît renvoyer spécifiquement moins à la situation sociale concrète d'individus qu'à l'idée de leur appartenance à un groupe, sachant qu'un « bon » groupe est un groupe composé de « riches » et de « pauvres ». Le progrès de la notion de « pauvreté » devrait ainsi être considérée non comme un signe de la montée des inégalités sociales, mais comme un marqueur de la mise en discours communautaire de l'Occident et de la genèse de statuts collectifs, communautaires et indissolublement chrétiens<sup>45</sup>, qui me semblent correspondre à cet encellulement dont Robert Fossier a remarquablement montré l'existence.

On voit ainsi tous les problèmes que fait apparaître cet examen de la notion d'*arme leute*. Ce syntagme ne désigne pas une position sociale précise et absolue mais *une position au sein d'un rapport de domination*. Le traduire par « paysan », ou « serf », ou un autre type social, fait oublier alors qu'on a affaire avec lui à une notion à la fois plus large et plus précise : l'*armer mann* est un *dominé*. Tant qu'à le traduire, c'est plutôt ce terme qu'il faudrait employer.

[172] Mais cette relation de domination ne s'exprime pas ainsi dans toute la crudité de son fonctionnement : elle est reprise (Pierre Bourdieu dirait : « euphémisée ») dans un discours sur la *pauvreté*, c'est-à-dire sur la *caritas* qui à la fois définit les devoirs des dominants (avant tout la protection sous toutes ses formes) et place le pauvre dans une situation

<sup>43</sup>. Il est significatif que dans les documents où le syntagme *arme leute* est utilisé de manière exceptionnelle par rapport à d'autres termes pour désigner les dépendants (*gebure, freileute, menschen, leute* ou *männer*, etc.), donc que l'on peut estimer que le recours à *arme leute* est le résultat d'un choix particulier probablement motivé par le contexte, on observe que les clauses concernées concernent presque toujours la protection qui leur est due en cas de guerre, de procès ou de défaut de justice (cf. p. ex. les *Weistümer* de Krotzenburg en 1365 et 1415/42, Rieneck en 1380 et 1430, Glashofen en 1413, Gnodstadt en 1451, Oberheim dans la 2<sup>e</sup> moitié du XV<sup>e</sup> s., Kaltensondheim en 1468, etc. : *Weistümer*, *op. cit.*, t. 3, p. 503-513, 521, 580 ; t. 6, p. 68 ; *Bauernweistümer*, *op. cit.*, p. 39-40, 42, 96-97). D'un point de vue discursif, c'est la protection (c'est-à-dire la charité) qui fait du *mann/freimann/gebure/etc.* un *armer mann*.

<sup>44</sup>. On observe exactement la même chose au niveau de l'aristocratie laïque de Haute-Allemagne au XV<sup>e</sup> s. (cf. J. MORSEL, *op. cit.* n. 34) : au moment même où elle se dote d'instruments de représentation d'elle-même en tant que groupe spécifique et homogène, précisément dénommé *adel* (« noblesse »), apparaît la figure du « pauvre de la noblesse », qui n'a rien à voir avec le déclassé laminé par la crise agraire. Il s'agit d'un argument implicitement adressé au « riche de la noblesse » – sans doute le prince-type que l'aristocratie s'efforçait d'intégrer au sein de cette « noblesse » – et qui à la fois signifie qu'en dépit des écarts sociaux, ils sont tous dans le « même bateau » et rappelle que le « riche » est obligé envers les « pauvres ».

<sup>45</sup>. Cf. J. MORSEL, « Comment peut-on être Parisien ? Contribution à l'histoire de la genèse de la communauté parisienne au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget*, P. BOUCHERON, J. CHIFFOLEAU dir., Paris, 2000, p. 363-381.

d'appartenance sociale : il est dominé, mais pas isolé (ce qui représente une très significative inversion par rapport à l'étymologie d'*arm*, qui signifie originellement « isolé » – un sens toutefois déjà très affaibli en vieil-allemand). L'*armer mann* est ainsi indissolublement *dominé* et *intégré* (son intégration étant d'ailleurs une condition de reproduction de sa situation dominée), ce qui s'oppose absolument à ce qu'on le considère comme un marginal.

Si les *arme leute* correspondent aux « petites gens » de notre colloque, leur approche n'est ainsi possible qu'à travers l'étude des rapports sociaux qui les définissent comme tels, et surtout pas à partir de la notion de marginalité (que notre sens commun allergique à toutes les formes d'exclusion tend à corréler à celle de pauvreté), quels que soient le comportement dont on les dote ou les malheurs dont on les déclare victimes. Les qualifier de « pauvres » revient dans le même temps à parler de l'appartenance de ceux-ci à des rapports sociaux particuliers au sein desquels – et seulement au sein desquels – leur qualification comme telle prend un sens.